

P27/D1,57

**CORRESPONDANCE
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION
SUR CE FILM
RENVOIE
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,2

2 5 8 6

P27/D1,57

WILLIAM B. LAMBE,
COLLECTOR OF PROV. REVENUE
63 ST. GABRIEL ST., MONTREAL

Montréal, 19 Juin 1893.

Monsieur,

Comme vous devez, en vertu de l'acte 56 Vict:

et de janvier
Chap: 16, Sec. 859a, transmettre au Département du Trésor,
à Québec, sous serment d'office, dans les premiers jours
d'Avril, de Juillet et d'Octobre^{*} de chaque année, un état
de compte des certificats pour auberges, hotels, magasins
de liqueurs, etc, émanés par la Municipalité que vous re-
présentez comme Secrétaire-Trésorier durant les trois mois
précédant immédiatement les dates respectives plus haut
mentionnées, et qu'à défaut de ce faire vous êtes sujet à
certaines pénalités;

Et comme je suis informé par le Département
du Trésor que vous n'avez pas encore fourni aucun de ces
états et suis requis de mettre la loi en vigueur; il est
de mon devoir de vous avertir que j'agirai suivant les
instructions reçues.

Je demeure,

Monsieur,

Votre, etc.

W. B. Lambe

Percepteur du Revenu Provincial

District de Montréal.

Au Secrétaire-Trésorier

*St. Gervais
St. Hochelaga*

2586

Lettre Du percepteur ^{de la ville}
provincial. Re certificato
D'auberges etc -

W. B. Lambe

P27/D1,57

2586

P27/D1,57

EXPOSÉ DES FAITS.

Le canal d'égout de la rue Trahey est en grès et la Cité de Ste. Cunégonde désirerait remplacer ce canal par un autre en brique. Les propriétaires de cette rue protestent contre ce changement et déclarent qu'ils intentent des procédures légales si la Cité de Ste. Cunégonde persiste à faire un nouveau canal d'égout dans cette rue, et l'on veut savoir si la Cité de Ste. Cunégonde a le droit de faire le nouveau canal projeté.

O P I N I O N .

La Cité de Ste. Cunégonde est juge de la suffisance ou de l'insuffisance du canal en grès et de l'opportunité d'en construire un nouveau. Naturellement, la Cité de Ste. Cunégonde doit agir dans l'intérêt des contribuables et elle n'aurait pas le droit de commettre des injustices graves envers les propriétaires, mais si elle agit de bonne foi et dans l'intérêt des contribuables, les propriétaires n'auraient pas le droit de l'arrêter dans ses travaux, à moins de prouver que la dite Cité commet une injustice criante qui équivaut aux yeux de la loi à une illégalité. Encore une fois, la Cité de Ste. Cunégonde a le pouvoir et le droit de faire un règlement pour remplacer le canal en grès par un canal en brique et ce pouvoir et ce droit lui sont conférés par sa Charte, et le règlement que l'on veut faire, ne peut pas être attaqué plus que les autres règlements lorsque ces règlements sont passés conformément à la loi, et lorsqu'ils sont dans les attributions du dit Conseil et le présent

P27/D1,57

-2-

règlement se trouve dans les attributions du Conseil,
de sorte que il ne peut pas être attaqué à moins d'illégalité ou d'injustice criante qui équivaut aux yeux de la loi à une illégalité .

Montréal, 22 Juin, 1893.

Joseph Adam
avocat

2586²

-24-

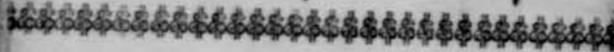
LE 22 JUIN 1893.

OPINION LEGALE

A

LA CITE DE STE. CUNEGONDE.

re droit de remplacer des égouts



P27/D1,57

2586A

P27/D1,57

Assistant
greffier de la cour du
Recorder

J. P. Veber
(Signature)

Je, J. P. Veber, ayant été
nommé ~~évaluateur~~ pour la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, jure
que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement et diligemment
tous les devoirs de la dite charge, au meilleur de ma capacité et de ma
connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce vingt troisième

jour du mois de juin 1893

à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant ~~moi~~
la Com. du Recorder de la
Cité de Ste-Cunégonde de Montréal
soussigné Juge de Paix

(Signature)
Dupuis
Recorder

J. P. Veber
(Signature)

2587

P27/D1,57

2587
Nomination et assermen-
tation de l. av. Gueff
J. P. Veber
23 juin

P27/D1,57

St. Cuneonde Juin 1893
 Jns Luttrell Sec. President Comité du feu
 Monceim

Suivant vos instructions
 j'ai inspecté le système d'alarme pour
 le feu et la police construit par Mr
 Rimoneau et je déclare que le tout
 a été construit d'une manière irréprochable
 et avec des matériaux de première classe
 et ne laisse rien à désirer

Notre tout dévoué
 Assureur
 J. H. Gauthier

N.B. Je vous conseillerais de poser une
 autre boîte sur la rue Carreolle
 entre les rues Atwater et Vernet au
 milieu

J. H. G.

2587^e

22 juin 1893

Lettre "Re inspection du
système d'alarme

F. X. Gauthier

P27/D1,57

2587A

2 5 8 8

P27/D1,57

RECEIVED from the Treasurer of the City of Sainte-Cunegonde of Montreal Twenty-Five Bonds of ONE THOUSAND DOLLARS each with their Coupons attached, of the Montreal Water & Power Company, in accordance with the stipulations of the emphyteutic lease passed on the fourth day of September 1891 and in accordance also with a resolution of the Council of the City of Ste. Cunegonde of Montreal, passed at its session held on the seventeenth day of May instant.-

These Bonds are a portion of the 250 bonds remitted by this Company to the said City on the ninth day of February 1892.-

Montreal, *June 23rd* May 1893.

*Geo. F. Keith
Secy
Montreal Water & Power Co.*

2588

P27/D1,57

2588

23 juin / 93

Reçu pour 25 bons de
mille piastres

Geo. Reith

1903.-

Les bons de mille piastres en vertu de la loi sur les
finances de la ville de Montréal, en date du 15 mai 1903,
ont été remis à M. Geo. Reith, par le conseil de la ville,
le 23 juin 1903, en vertu de la résolution n° 1000
du conseil de la ville, en date du 15 mai 1903.

Le conseil de la ville de Montréal, en date du 15 mai 1903,
a résolu de verser à M. Geo. Reith, la somme de 25,000
dollars, en vertu de la loi sur les finances de la ville
de Montréal, en date du 15 mai 1903.

Le conseil de la ville de Montréal, en date du 15 mai 1903,
a résolu de verser à M. Geo. Reith, la somme de 25,000
dollars, en vertu de la loi sur les finances de la ville
de Montréal, en date du 15 mai 1903.

Montreal June 1903.

P27/D1,57

St. Cunegonde, 13 Juin 1893

A Monsieur le Maire & Conseillers
St. Cunegonde,

Messieurs,

Je désirerais que la Bonne
Fontaine que vous avez devant ma
propriété, rue Delisle, soit transportée
entre ma propriété et celle du voisin,
ou bien l'autre côté de la rue; ou
que c'est une communauté, je crois
que cela ne leur nuirait aucunement.
En prenant la chose en consi-
dération, vous obligerez.

Votre etc.

Pierre Beauchemin

gds

2588^a

13 juin 1893

Lettre Re changement
de borne fontaine
Père Beauchemin

P27/D1,57

2588A

P27/D1,57

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal

A A. S. Delisle, J. Luttrell C. F.
Lalonde, J. A. R. Leonard
Echevin S

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le *Vingt-troisième* jour
d *juin* 1893, ajourné à *Lundi*
le *Vingt-septième* jour d *e juin* 1893

St. Ducharme

Greffier.

PROVINCE DE QUÉBEC

Commissaire de Montréal

2589
23 Juin

AVIS D'AJOURNEMENT

A. S. Pelletier C. J.
J. Lalonde J. Luttell
J. A. H. Leonard
L. Chénier

Je soussigné, Joseph Page Constable
pour le District de Montréal
Certifie par la présente que j'ai
lisible au différent demandé le
présent avis d'ajournement comme
suit A. S. Pelletier, C. J. Lalonde
J. Luttell, J. A. Leonard
St-Denis 24 Juin 1843
Joseph Page H.C.P.

P27/D1,57

2589

P27/D1,57



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,57

19 juin 1893
 Soumission pour voiture
 à échelles.
 St. Aubin & Larivière

St. Cunegonde de Montreal, 19 Juin, 1893.

Vous soussigné St. Aubin & Larivière
 voiturier de la Cité de St. Cunegonde de
 Montreal, s'oblige de faire une voiture
 à échelle pour la Cité de St. Cunegonde
 de Montreal semblable à celle de
 la rue Hibernia avec bob. shigh
 et un travail simple et ayant droit
 de se servir de la vieille cloche,
 les matériaux ainsi que l'asphalte
 seront de première classe pour
 la somme de six cent vingt cinq
 piastres (\$625.00) courant.

St. Aubin & Larivière
 No 1581 Rue St. Jacques
 St. Cunegonde de Montreal

2584A

P27/D1,57

Agency at *S^{te} Cécile le 19 juin 1893*

*A la Corporation
de S^{te} Cécile*

Messieurs,

*En réponse à la soumission que vous avez bien voulu me
demander, je me déclare prêt à vous faire une voiture pour échelles, (y
compris les sleighs), semblable à celle de la station de feu de la rue Hibernia
(S^t Gabriel de Montreal) avec les modifications fournies par M. J. Luttrell
au prix de six cent cinquante (\$650) Dollars - Le tout sera fait
avec les meilleurs matériaux.*

*Je me permettrai, Messieurs, de vous faire remarquer qu'après
un examen sérieux de la dite échelle - faite à Montréal, il est vrai -
j'y ai trouvé des réformes très importantes à faire, réformes que je
soumettrai à votre Corporation sur demande et de vive voix, et
que je me chargerais d'exécuter, au cas où elles seraient approuvées,
sans frais extra.*

Joseph J. J. J.

2589^a

19 juin 1893

Submission pour recture
à échelle

Jos. Jureau

P27/D1,57

2589A

P27/D1,57

Montréal 23 juin 1873

À son honneur le Maire
& les Conscillers St Henri

Messieurs

Nous convenons
de vous faire un chariot pour
les échelles, même style et
façon que le n.º 10 qui nous
a été montré; Aussi les
quelques surplus d'ouvrage ou
améliorations tel qu'expliqué
par le Chef.

Nous ferons aussi
toute améliorations qui seront
jugées nécessaires, pourvu que
ces améliorations soient prévues
avant la construction du dit
chariot; Aussi un Agres pour
hiver et été; Roues Patentées
bon matériaux et bonne

bonne ouvrage pour la
somme de six cent piastre
(\$600.00) Nous commencerons
l'ouvrage immédiatement.

Votre ordre.

Obligera beaucoup

Jeffrey Bes.

copy by
23/June 1873
written to échelles
for construction
23/June 1873

P27/D1,57



Pièces réunies

FIN

P27/D1,57

2590

26 juin / 93

Demande de licence
de boucher

M. Cardinal

M. Curignault

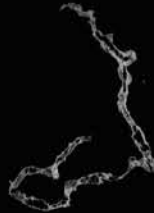
Juin le 26
m^r les conseil^lrs je
viens vous demander
de vouloir bien
m'accorder une licence
pour un étal de
boucher sur la rue

Delisle

M. Cardinal

Je dépose trente
piastres \$ 30.00

P27/D1,57



2590

26 juin 93
Demande de licence
de boucher
M. Cardinal

M. Curie

Jein le 26
m^e les conseil^lé je
vien vous demander
de vouloir bien
m'accorder une licence
pour un étal de
boucher sur la rue

Delisle

M. Cardinal
Je dépose trente
piastre \$ 30.00

P27/D1,57

DÉCHIRÉ

M^r Curieganck

Juin le 19 1898

M^r les conseillers
vieu vous demander
~~si vous voulez m'attendre~~
J'ici au 26 de ce mois
pour ma licence de
baucher

Rap cardinal

Refusé

2540

P27/D1,57

DÉCHIRÉ

— 2590 a —
 19 juin 1823
 Demande de Delai pour
 licence de boucher
 Nap. Cardinal

Demande de Delai
 pour licence

2541
P27/D1,57

EXPOSE DES FAITS.

La Cité de Ste. Cunégonde de Montréal est autorisée par le règlement No. 66 sanctionné par la Législature de la Province de Québec dans sa dernière Session, de vendre \$225,000 de débentures provenant de la vente de son aqueduc à la "MONTREAL WATER & POWER Co.,"

L'en veut savoir maintenant si la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal a le droit de vendre les débentures qu'elle a ainsi reçues et d'en garantir le paiement et les intérêts.

O P I N I O N .

Ces débentures ayant été émises en vertu du règlement No. 53 et au bail emphytéotique, la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal, est responsable du montant de ces débentures à leur échéance. Après avoir pris connaissance aussi du rapport de M. L.H. Hénault, Maire et de M. C.F. Lalonde, Président du Comité des Finances, nous n'avons aucune hésitation à dire que la Cité de Ste. Cunégonde ayant eu le droit de vendre son aqueduc et de vendre aussi les débentures, elle a, par le fait même, et comme découlement de cette autorisation que la Législature lui a accordé, le droit de garantir le paiement de ces débentures, ainsi que les intérêts.

Montréal, 26 Juin, 1893.

Joseph Adam
Avocat

2591

-26-

LE 26 JUIN 1893.

OPINION
re droit de vendre aqueducs
et décharges

LA CITE DE STE CUNEGONDE DE
MONTREAL.

P27/D1,57

2541

P27/D1,57

EXPOSE DES FAITS

*x pieds
2. a.*

*pieds
2. a.*

*x pieds
2. a.*

Le treize Février, mil huit cent quatre-vingt-onze, la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal a passé le règlement No. 50. Ce règlement était à l'effet d'imposer et de prélever sur les propriétaires des biens-fonds situés de chaque côté de la rue St. Jacques, depuis la rue Dominion jusqu'à l'Avenue Atwater, une cotisation de \$1.50 par paiements courants pour l'égout qui y a été fait. Ce règlement abrogeait en même temps le règlement 29 concernant les canaux d'égouts. Le 22 Juin, 1892, la dite Cité a passé un règlement par lequel elle révoquait le règlement No. 50. Le 3 Mai, 1893, la dite Cité a passé le règlement No. 73 par lequel elle fait revivre pour ainsi dire, le dit règlement No. 50 concernant la cotisation de \$1.50 par paiements courants sur les propriétaires de chaque côté de la rue St. Jacques pour payer le coût de l'égout principal qui a été fait. L'on dit que c'est par inadvertance que la clause 17 du règlement No. 50 a été ainsi abrogée, et l'on veut savoir si le règlement No. 73 est légal et si les propriétaires de la rue St. Jacques sont tenus de s'y conformer.

O P I N I O N

Comme je l'ai déjà dit dans mon opinion légal en date du 6 Mars, 1893, un égout principal a été fait dans la rue St. Jacques pour le bénéfice des propriétaires riverains. Ce fait est constaté dans la section 362 des Statuts de Québec de 1890, 53 Vict., C. 70, et par cette section le Conseil est autorisé à imposer une cotisation

P27/D1,57

-2-

de \$1.50 par ~~parcissements~~ courants sur les propriétaires de chaque côté de la dite rue. Le règlement que la Cité avait passé le 13 Février, 1891, était légal, et le Conseil n'avait fait qu'exercer les pouvoirs que lui conférait la Charte. Ce règlement a été abrogé par inadvertance, et il n'y a rien dans la Charte de la Cité de Ste. Cunégonde qui empêche le Conseil de passer le règlement No. 73 pour imposer une cotisation de \$1.50 par ~~parcissements~~ courants, tel que prévu par la Charte de la dite Cité. La Cité de Ste. Cunégonde avait le droit de faire le canal d'égout comme elle l'a fait et elle a maintenant le droit de faire payer une partie de ce canal par les propriétaires de chaque côté de la rue St. Jacques, de la manière et dans les proportions mentionnées dans le règlement No. 73.

Je suis donc d'opinion que les propriétaires de la rue St. Jacques sont tenus de se conformer à ce règlement.

Montréal, 22 Juin, 1893.

Joseph Adam
Avocat

x pieds }
p.o.

- 25 -

2591^a

LE 22 JUIN 1893.

OPINION LEGALE

re cyout me St Jacques
A

LA CITE DE STE. CUNEGONDE.



Jos. Adam

P27/D1,57

2541A

P27/D1,57

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal

A J. H. Dore, J. A. R. Leonard & Luttrell
C. F. Lalonde Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le *Vingt-sixième* jour
d *e* *juin* 1893, ajourné à *Mercredi*
le *Vingt-huitième* jour d *e* *juin* 1893 a *the*
R.M.

A. Ducharme

Greffier.

P27/D1,57

2592
26/06

AVIS D'AJOURNEMENT

J. H. Doré, J. Luttrell
J. N. R. Leonard, C. Lalonde
E. Chevrin

Retour

Je soussigné Joseph, Pagé, Constable
pour le District de Montréal, certifie
par la présente que j'ai lu le présent avis
suffisant domicile le présent avis
d'ajournement comme suit

M. J. Luttrell
J. H. Doré
C. F. Lalonde
J. N. R. Leonard

M. Camigué de Montréal

Paris 27 1893

Joseph, Pagé
H. C. R.

P27/D1,57



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,57

A. M. le Maire
et à Messieurs

les échevins de la cité de Ste. Genevieve
Messieurs

Je soussigné George Lapointe
Maire de la cité de Ste. Genevieve de Montreal
fait la plainte suivante: Qu'un membre de
ma famille aurait été insulté sur la rue
Napoleon a Ste. Genevieve le 21 courant.
Que j'ai jamais alors notifié l'homme
de police Bourbonnais qui se trouvait là en
même temps, et que ce dernier m'aurait répondu
grossièrement et aurait même ajouté que ce
membre de ma famille n'aurait pas été assez
insulté et, qu'il aurait dû s'être davantage
par conséquent qu'il aurait refusé de faire
aucune démarche.

C'est pourquoi, Je demande
à ce qu'une enquête soit faite pour le compte
de l'homme de police Bourbonnais et que Justice
soit faite aux contribuables qui paient
pour l'entretien de la police et qui ont droit
à ce titre d'être qu'elle fasse son devoir.

Donné a Ste. Genevieve
le 23 Juin 1893

G. Lapointe

2592^a

Plainte contre un
constable

3 Lapointe
23 juin 1893

P27/D1,57

2542A

P27/D1,57

2592^a

- 30 juin 1893 -

Plainte contre un
constable

Am. Rousseau

A son Honneur le Maire
et Monsieur le Président du Comité des
Police
de la Cité de Ste Geneviève de Montreal

Messieurs

Je desire vous informer que dans la nuit
du vingt au vingt et un, deux de mes chevaux
mon magasin de chaussures, aux noms des rues
Notre Dame & Dominion à Ste Geneviève a été enfoncé
par des personnes qui ont volé une somme d'argent
de \$29⁵⁰ et une quantité de chaussures
Les outils des voleurs sont restés sur les lieux.
Dès le lendemain matin guidé par des informations
apparemment bien fondées nous avons pu reconnaître
les coupables

Je me suis aussitôt rendu au bureau de
police, où j'ai rencontré votre assistant chef M.
Cousineau,

P27/D1,57

-doux j'ai requis les services lui déclarent qu'en ce lieu
 il pourrait suivre les personnes que nous doutons.
 Non seulement il a refusé de me venir en aide
 mais il m'a ~~dit~~ répondu avec insolence qu'il n'était
 pas pour mettre tout le monde à mes trousses.
 Cependant personne n'était venue.

A huit mon frère y est retourné pour de-
 mander le Chef et M. Cousineau lui a répondu que
 le chef dormait et qu'on ne l'aurait pas quand
 il dormirait.

Le soir M. Cousineau en passant d'avant mon ma-
 gasin déclarait à haute voix de manière à se
 faire entendre et nous naquer, qu'il allait prendre
 une partie de billard et de pool et qu'il vendrait
 ensuite voir à son affaire.

Les résultats ont été que les trois personnes suspectes
 que j'ai raison de supposer être les voleurs se sont
 aperçus que mon frère les surveillait et elles sont
 disparues.

Quand je n'ai plus pu espérer de secours de votre
 police je me suis adressé à Montréal et deux
 détectives niants-américains ont été envoyés - mais

P27/D1,57

Trop tard vu que, comme je viens de le dire
les voleurs rétamés, rélipés au côté de la
Ponte St Charles

Je vous fais cette déclaration à titre de
continuable de mes biens en pour conserver mes
droits, si votre conseil est tenu en loi de
protéger les citoyens de St Eustache j'en n'ai
pas de doute que si votre police était venue
à mon secours les voleurs aurais arrêté
et que j'aurais pu retrouver mes marchandises
et peut-être aussi mon argent

J'ai l'honneur d'être
Monsieur le Maire
et Monsieur le Président

Votre dév
Dlle Amanda Rousseau
et
J Rousseau fils

30 Juin 1893

P27/D1,57



Pièces réunies

FIN

2543

P27/D1,57

Jeun 27 / 893 Cité de St Eusébe
de Montréal

M^{re} Le maire
et messieurs les Conseillers
de la dite Cité

\$30.00 je soussigné fait mon Application
pour tenir une Etal de Boucher
Rue St Dame N^o 3226
vous trouvez ci in clu
la somme de Trente Dollars
pour ma Licence

Theodore Laberge

2593

2

27 juin / 93

Demande de licence de
boucher

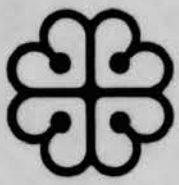
Theodor Laberge

Licence de Boucher

P27/D1,57

12543

P27/D1,57



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,57

Montreal 21 Juin 1893

A. M^r le Maire
et Messieurs les Conseillers de la ville
de St^e Genevieve

Messieurs
Je desirerais avoir le contrat
pour votre approvisionnement de charbon
comme par le passé pour l'Hotel de ville
donc j'ai résolu de vous envoyer ma
soumission aux prix suivants

Furnace et Eggs	per tonne liné
Stoke of Chestnut	2.25 " " "
Scotch or Grate	\$ 6.00 " " "
Lower Port	" 5.50 " " "
	2000 lbs par tonne

Donc le cas où vous desirez faire peser
le charbon vous-même le coût sera payable
par vous
Je demeure votre obéissant
serviteur
C. Chenette
per J.M.

21 juin 1893
Soumission pour charbon
C. Stenette

P27/D1,57

2543

P27/D1,57

2593^a

26 juin 1893

Soumission pour
charbon -

J. X. Lamontagne

Ste Geneviève de 26 Juin '93

M. Morin ccr
Président du Comité Hôtel de Ville
Monsieur

J'ai l'honneur de
vous soumettre ainsi
qu'aux membres du Comité
une liste des prix de
charbon que je pourrais
livrer aux prix suivants
par tonne de 2240 lbs

Stone	\$ 6.75
Chesnut	6.75
Coal	6.50

Votre serviteur
J. X. Lamontagne

P27/D1,57



Pièces réunies

FIN

2594

P27/D1,57

Sainte-Cunegonde 27 Juin 1893

L. H. Hinault. A. S. Delisle. J. B. Durocher. J. Luttrell

 Monsieur, M. E. Lynburner H. Morin J. W. Dore
 C. F. Lalonde. J. A. R. Leonard.

Une assemblée des ~~comités~~ comités
 d'Hotel de Ville de Feu et Police et des Chemins aura lieu
 mercredi le 28 courant, à Sept heures de l'après midi, dans
 une des salles de l'Hotel de Ville ou il sera question d'
 affaires importantes.

Par ordre

[Signature]
 Secrétaire

2544

P27/D1,57

Je soussigné constable de la Cité
de St. P. Dunegonde de Montréal.
Certifie que j'ai lué aux différents domiciles
des ~~chevins~~ chevins dont les noms se trouvent
au recto de la feuille

Joh. Coustumeau

2594

27 juin / 93

avis d'assemblée du

conseil

L. N. Ducharme

P27/D1,57

28 Juin 1893 Cité de Ste-Lucie
de Montreal

M^{re} Le maire et
messieurs Les Conseillers
de la dite Cité

#30-00

part Application
pour Tenir une Licence
de Boucher Rue d'Asoloan
N^o 74

Je suis votre dévoué
georges martineau

vous trouverez ci-joint
la somme de Trente dollars

George Martineau

P27/D1,57

George Martineau Esq
Licence de Boucher

2594²
28th / 11th / 45
Approbation pour
Licence de Boucher
George Martineau

2545

P27/D1,57

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal

A *A. S. Delisle & J. A. R. Leonard*

Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le *Vingt-huitieme* jour
d e *juin* 1893, ajourné à *Vendredi*
le *neufieme* jour d e *juin* 1893

A. Ducharme

Greffier.

P27/D1,57

Je soussigné, Joseph, Pagé
Constable pour le District de Montréal
Certifie par la présente que j'ai
livré au différent domicile le present
avis d'ajournement par me duit

J. S. Delisle
J. A. R. Leonard M.D.
A. D. Courneau

Retour

A. S. Delisle
J. A. R. Leonard
E. L. L. L.

AVIS D'AJOURNEMENT
28 juin 1938

2595

P27/D1,57

AUX ECHEVINS DE LA CITE DE STE.CUNEGONDE DE
M O N T R E A L

Messieurs,

Conformement aux instructions que vous nous avez données d'essayer de vendre les débentures de la "Montreal Water & Power Co.," nous avons l'honneur de faire le rapport suivant:

Nous ne pouvons vendre a un prix raisonnable les deux cent vingt-cinq mille piastres (\$225.000) de débenture provenant de la vente de l'aqueduc de cette Cité à moins que la Cité consente aux conditions suivantes:

- 1o. Garantir le paiement des dites débentures à leur échéance.
- 2o. Garantir aussi le paiement des intérêts sur ces \$225.000 de débentures à leur échéance respective et garantir, de plus, les intérêts sur les vingt-cinq mille piastres (\$25.000) de débenture remises à la Montreal Water & Power Co., conformément à la clause 27 du règlement 53 et du bail emphytéotique passé entre la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal et la dite Montreal Water & Power Co.,
- 3o. De s'emparer du dit aqueduc, de l'administrer et de le faire fonctionner, dans le cas ou la dite "Montreal & Power Co.," négligerait de payer les intérêts à leur échéance et d'employer ce moyen de préférence à tous autres mentionnés dans le dit bail emphytéotique.
- 4o. D'endosser les dites débentures et de renoncer aux droits et avis de protêt, faute de paiement de ces débentures.

Ste-Cunegonde 28 Juin 1893

[Signature]
S. F. Lalonde

P27/D1,57

Ste-Genegonde 28 Juin 1903

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir de votre part le 22 courant votre lettre et de vous en remercier. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le prospectus de la vente de la dite usine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute et dévouée considération.

Le Directeur de la vente de la dite usine, M. J. J. J. J.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute et dévouée considération.

25952
28 juin 1903
Lettre re vente de Vibentura
L.H. Henault
S.F. Salonde

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute et dévouée considération.

MAISON DE LA CITE DE STE-GENEGONDE DE

P27/D1,57

St. Cunegonde 28 Juin 1893

M. le Maire & M. M. les Conseillers

Messieurs.

Le soussigné prie respectueuse-
ment M. le Maire et M. M. les Echevins de
bien vouloir lui permettre de transférer sa
licence ^{de boucher} à Mr Léandre Ethier.

Très. Mes remerciements
anticipés
J'ai l'honneur d'être etc

Maire Martin

2596
28 juin 193
Transfert de licence
Moïse Martin

P27/D1,57

254b

P27/D1,57

Subject — Draining Souvenir street,

Perceval W. St. George, Surveyor.
J. R. Barlow, Deputy "
Alfred Brittain, Asst "

City Surveyor's Office,

Montreal July 4th. 1893., *189*

G. N. Ducharme, Esq.,
Sec. Treas, St. Cuneconde Municipality,

Dear Sir /

As it is necessary for the City to drain Souvenir street, and as the proper way of draining it is into Atwater Avenue and down Atwater Avenue to St. Antoine street, which is in your municipality, the City of Montreal would like you to build that sewer, and should you not do so, the City of Montreal has the right by its Charter to extend its main sewers or tunnels in any adjoining municipality, and to recover from such municipality its share of contribution towards the cost of construction of such main sewers or tunnels. See Cap. 79, --Vic. 52--Section 52.

Kindly let me know when you can commence the work as we are pressed for it ourselves,

Yours truly,
Perceval W. St. George
City Surveyor.

2 5 4 5 A

P27/D1,57

2 2596^a ✓

4 juillet 193

Lettre de équest de
de rue Souvenir
P. St Georges.

[Faint handwritten text, possibly a name or address]

[Faint handwritten text]

[Faint handwritten text]

[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side]

[Faint handwritten text]

[Faint handwritten text]

2 5 4 1

P27/D1,57



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

8

2541

P27/D1,57

TACHES D'ENCRE

2598
 1^{er} juillet /95
 Demande de licence
 au Rabais
 Fro. Cormone

Montréal le 1^{er} juillet 1895

Messieurs

Je vient vous prier de m'accorder
 une licence d'expresse pour voyager
 librement dans votre ville et ayant
 tres peu de clients et n'y allant pas
 souvent car depuis le mois de mai je
 n'y suis pas aller je desirerais que
 vous me donniez en Numero aussi
 bon marche que possible car je fait
 de dommage a personne etant le
 seul fabricant d'eau de javelle
 en attendant une reponse de votre
 honorable conseil je reste votre
 tres humble et obissant serviteur
 Francois Cormone
 coin de st-hubert et de l'avenue
 Duluth Montreal

2598

P27/D1,57

TACHES D'ENCRE

2598
1^{er} juillet /95
Demande de licence
au Rabais
Tro. Cormone

Montréal le 1^{er} juillet 1895

Messieurs

Je vient vous prier de m'accorder
une licence d'expresse pour voyager
librement dans votre ville et ayant
très peu de clients et n'y allant pas
souvent car depuis le mois de mai je
n'y suis pas aller je desirerais que
vous me donniez un Numéro aussi
bon marché que possible car je fais
de dommage a personne étant le
seul fabricant d'eau de javelle
en attendant une réponse de votre
honorable conseil je reste votre
très humble et obéissant serviteur
François Cormone
coin de St Hubert et de l'avenue
Dubuque Montréal

P27/D1,57

REGLEMENT NO 76

Reglement revokeant le reglement no 67

A une session generale d'ajournement du Conseil de la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal, dans le Comté d'Heche-laga, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil Mercredi le dixneuvième jour de Juillet Mil huit cent quatre vingt treize, conformément à une resolution d'ajournement passée à sa session générale d'ajournement tenue le cinquième jour de Juillet courant (1893) conformément aux dispositions de l'acte de la législature de Quebec passé dans la 53 Viet. Chap. 70 et des actes qui l'amendent à laquelle session sont présents Mr le Maire L.H. Hénault et MM les Echevins C.F. Lalonde, H. Merin, J.H. Doré, Jos. Luttrell, formant un quorum de ce Conseil sous la Présidence de Mr le Maire L.H. Hénault.-

Il est ordonné et statué par reglement du dit Conseil comme suit:-

Que le reglement No 67 intitulé reglement imposant une taxe speciale de un quart pour cent de la Valeur cotisée de toute propriété immobilière imposable dans la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal, soit et est par le présent reglement révoqué à toutes fins, et que le trésorier soit et est par le présent reglement autorisé à remettre à ceux qui ont payé cette taxe speciale, les sommes ainsi payées plus un intérêt de 4 pour cent par an à dater du jour du paiement de la dite taxe speciale.-

L. Ducharme
Préfet

L. H. Hénault

2578
5 juillet 1893

Règlement 91276
Revoquant le Rég 91267

Intention de le lire sans abridger.-
 Lire au sujet de 4 bornes sur la rue 7 dans les lieux de
 qui ont été abaisés entre autres les bornes ainsi placées
 ont par le présent règlement autorisés y renvoyer y avoir
 tout révoqué y laisser lire et sur le présent soit se
 convoqués de maintenant soit se ont par le présent soit se
 tous prohibés immorales imposés dans le cas de Bre-
 sans excepté de 4 dans les cas de la même collée de
 que le règlement de 91 autorisés présents présents sans
 comme suit:-

Il est ordonné et déclaré par le présent règlement du dit conseil
 de M. le Maire J.H. Hébert:-

Le dit règlement du conseil de ce conseil sur la préséance
 et sur les élections de J. Hébert, J. H. Hébert, J. H. Hébert, J. H. Hébert
 y l'admission de ceux présents sur la même J. H. Hébert
 de sur dans le cas de J. H. Hébert. Soit se dans les lieux de
 sur décisions de l'écrit de la préséance y
 la préséance soit de J. H. Hébert (1893) conformément
 de sur dans le cas de J. H. Hébert y conformément
 de sur ainsi que les autres décisions y conformément
 de sur et l'admission de ceux présents sur la même J. H. Hébert
 de sur dans le cas de J. H. Hébert, dans le cas de J. H. Hébert
 y sur décisions de l'écrit de la préséance y conformément
 de sur dans le cas de J. H. Hébert, conformément

P27/D1,57

2598A

2 5 9 4

P27/D1,57

Montréal, 5 Juillet 1890

A SON HONNEUR LE MAIRE ET

A M.M. LES EVHEVINS DE LA

CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.

MESSIEURS,

En réponse à la demande qui m'a été faite ces jours derniers au sujet de l'ancien égout en brique de 2'0" rond de la Rue St.Jacques de Vinet à Atwater, je dois faire rapport après avoir consulté les notes que j'avais en mains et aussi après informations prises auprès de certaines personnes employées aux travaux de reconstruction de cet égout en 1889. Je dois faire rapport dis-je comme suit: -

L'égout en question était en brique et d'un diamètre uniforme de 2'0", cet égout était construit à une profondeur variant de 7 1/2 à 8 1/2 pds. le corps de l'égout était en bon état, mais au moment où on l'a relevé il était aux deux tiers plein de matières d'égout demi solides. Cet égout s'étendait de Vinet environ jusqu'à Atwater et il y avait un peu avant d'arriver à l'avenue Atwater un branchement de même diamètre passant en dessous des constructions de la Rue St.Jacques pour aller rejoindre le fossé du chemin de fer du Grand Tronc qu'il drainait.

Enfin M.M. cet égout a été démoli en 1889 pour faire place à celui de 6'0" construit par la Ville de St.Henri sous ma direction comme Ingénieur de la dite Ville. -

Le tout respectueusement soumis par -

Votre très obéissant serviteur -

J. Guite Vanier

Ingénieur en chef de la Cité de
Ste. Cunégonde de Montréal -

2599 ✓

5 juillet / 93

Rapport de l'ingénieur de
St. Lawrence de la rivière
égoutte - St. Jacques, St. Louis,
St. Antoine

E. Vanier

P27/D1,57

2599

P27/D1,57

On this Day the Tenth of July One thousand eight hundred and ninety-three. At the request of Toussaint Prefontaine Lumber Merchant, James H. Redfern, Lumber Merchant, and Oliver W. Stanton, Real Estate Agent, all residing in the City of Montreal. I Herbert Story Notary Public for the Province of Quebec residing in the City of Montreal

Personally Went to the office of the City of St. Leuegonde in St. Leuegonde where being and speaking to G. Alphonse Ducharme Assistant Secretary Treasurer I declared:

That Whereas in the year Eighteen hundred and eighty-five a tile drain was laid in Canal Street now known as Tracy Street in the City of St. Leuegonde, with gratings to take off the surface water, at the present owners expense, which drain is at present in good condition and meet the purposes for which it was laid.

That Whereas the said Requerants have been notified that the tile drain is about to be removed and a brick sewer placed in its stead in said Street at the owners expense, to their great and serious loss damage and inconvenience.

That Whereas the said Street is a short one and is not built upon and the present drain is quite satisfactory and would answer all the requirements of said Street if it were completely built with dwelling houses.

Now Therefore I the said Notary at the request aforesaid and speaking as aforesaid do hereby notify the said City of St. Leuegonde that the said Requerants will not pay the costs of the laying of a new sewer but on the contrary will hold the said City of St. Leuegonde responsible for all losses costs and damages which may arise from the tearing up of said Street and the inconvenience suffered in consequence thereof to be recovered in time and place convenient and as counsel learned in the law may advise.

And

P27/D1,57

And to the end that the said City of St. Leuegroude may not have cause to plead ignorance in the premises I have served said City with a copy of these presents for signification thereof speaking as aforesaid, these presents executed under the number Three thousand five hundred and ninety.

(signed) H. S. Hunter A. P.

A true copy of the original heretofore remaining of record nigh my office.

H. S. Hunter A. P.



N^o 3590

10th July 1893

2599a

Protest

at the request of

Toussaint Prefontaine et al

against

The City of St. Lawrence

Copy 1

HERBERT S. HUNTER,
NOTARY PUBLIC.



P27/D1,57

2544A

P27/D1,57



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,57

8 Juillet 1893 Cité de
St-Cunigunde de Montréal
#30-00

M^{re} Le maire,
et Messieurs Les Conseillers
de la dite Cité font
application pour tenir
un Etal de Boucher Rue
Delisle N^o 212. Vous trouvez
ci inclus la somme
de trente dollars pour
ma Licence
votre dévoué
Prosper Bonette Esq

P27/D1,57

8 Juillet 1893 Cité de
St. Cuviermont de Montreal

#30.00 M^{re} Le Maire
et messieurs les Conseillers
de la Cité fait Application
pour tenir un Etal de
Boucher Rue Richelieu
N^o 124 sous tonnage
de trente dollars pour
ma Licence
votre D^{ev}oué
Alfred Arctur Esq

3039

-2600-

8 juillet 1893

Licence de boucher

A. Christen & P. Bonetto

P27/D1,57

2 5 11 13

P27/D1,57



Pièces réunies

FIN

P27/D1,57



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,57

DÉLAVÉ

All communications, to receive prompt attention, should be addressed to the firm.

REAL ESTATE & GENERAL AGENTS.
SPECIAL ATTENTION
GIVEN TO
MANAGEMENT OF ESTATES.

H. JOSEPH & Co.,
CANADA CHAMBERS, 16 ST. SACRAMENT ST.
MONTREAL, JULY 14, 1893 189

BELL TELEPHONE 2866.

CABLE ADDRESS: "CALLJO" MONTREAL.

TO THE MAYOR & ALDERMEN
OF THE CITY OF ST CUNEGONDE.

GENTLEMEN,

Before we dispose of any more Lots, we take the liberty of calling to your notice the block of land we are Agents for, bounded by St Antoine Street, Calumet Place & Atwater Avenue. This would make a beautiful site for a Park. There are only three (3) lots sold in this block Cadastral Nos 386-151-169-170, and it is hardly likely that you would have any difficulty in procuring these three lots. Our price for the block exclusive of the three lots is \$40,000 Lots 386-144-145-146-147-148-149 we want \$9000 for. Kindly let us know if there is any likelihood of your accepting this offer, because if there is not, we will proceed with the sales.

Yours truly,

H. Joseph & Co.

2601
Offre de vente d'un
terrain
H. Joseph
14 juillet 1908

P27/D1,57

2601

P27/D1,57

P. O. Box 921.

Montreal Water and Power Co.

IMPERIAL BUILDING.

Montreal, July 7th, 1893. 1893

G. N. Ducharme Esq.,

Secy-Treas. St. Cunegonde.

Dear Sir,

When we purchased the St. Cunegonde Water Works from your municipality, we also took over your roll, paying you in full for the current term the amounts set down against the different tax payers. As you will doubtless remember, several manufacturers in your municipality objected to the amounts that stood against them, and they refused to pay them, claiming that the charges were illegal, and that you had formerly charged them much lower rates. We have from time to time attempted to settle this matter with the manufacturers, but so far have found it impossible to obtain from them full settlement in accordance with your rolls.

The manufacturers in question are now willing to agree to take all their water from us on the meter basis, and we are about to settle with them ~~on that basis~~ on that basis.

We would also be willing to accept settlement for the term referred to above on the same basis, provided you allow us the difference between the rates shown on your rolls and the amounts accepted by us in settlement, viz, on the meter basis. This may be arrived at by taking the average consumption for say one week or more.

We would be glad if you would advise us if this would be agreeable to your Council, as otherwise we will of course have to take legal proceedings against the manufacturers in question, and if it is found that the amounts charged against them are illegal we will of course have to look to you for reimbursement of any loss that may be incurred by us, as we purchased the rolls from you on the understanding that they were fair, correct, and legal.

Yours faithfully,

Montreal Water & Power Co.

A. Carroll
Asst. Secretary.

Montreal Water and Power Co.

Montreal

1893

2601^a

4. Juillet 1893

Lettre Montreal Water &
Power Co. fourniture
de l'eau de Manufac-
ture

Montreal

P27/D1,57

2 5 0 1 A

P27/D1,57



CE DOCUMENT

EST ABSENT

DU DOSSIER

P27/D1,57

@ Son Honneur le Maire.
 et @ Messieurs les Echevins
 de la Cité de Ste Cécile de Montréal

Messieurs,

Le humble requête des
 Soussignés vous expose respectueusement
 Qu'ils sont tous résidents ou
 propriétaires de propriétés situées sur la
 rue Notre Dame dans les limites de cette
 Cité,

Que de grands travaux ont
 été faits, et que d'autres travaux très impor-
 tants se font actuellement dans diverses
 autres rues de cette Cité.

Que quoique les Soussignés
 soient ceux qui paient le plus de taxes
 dans cette Cité, et contribuent le plus
 au trésor Municipal, Cependant,
 aucune amélioration n'a encore été
 faite sur cette rue.

Que la dite rue Notre Dame
 se trouve réellement dans un état
 pitoyable et de nature à donner
 aux Soussignés, raison de se plaindre
 beaucoup de l'inaction du Conseil
 Municipal à leur égard.

C'est pourquoi, les
 Soussignés, se croyant très autorisés,
 vous prient humblement de vouloir
 bien prendre la présente en sérieuse
 considération, et de faire au moins
 autant, sinon plus, de travaux et
 d'améliorations

P27/D1,57

d'améliorations dans cette rue que dans les autres rues qui ont eu l'avantage d'attirer votre bienveillante attention jusqu'à ce jour.

Et ce faisant vous ferez justice aux Soussignés qui ne cessent de vous remercier et de prier

St. Côme 17 Juillet 1893

M. J. Dorval

- La. P. Fabien
- Joseph Desparois
- D. Piché
- Louis Fzreix
- Jacques Dutoit
- Dalmir Gauthier
- Geo. Scott
- Esrom Van d'Alte
- M. Kierman
- H. Jaiman
- O. Courville
- M^{me} L. Luissier
- H. Laverrière
- J. M. Moreau
- Louis Pratis

- Hermite Fautour
- Charles Marin
- Noise Lacoste
- E. McCreary (E. Phisano)
- George Piché
- P. Nadeau
- F. Simard
- Jos. Sanguin
- J. J. Charbonneau
- J. S. Sanguin

P27/D1,57

G. Trudeau
 L. Lavigne
 E. Broult
 A. Broult
 J. F. Paymeilh & Co
 J. S. Tannier
 Joseph Yvreau
 Adolard Charest
 L. Thomas
 H. Fauteau
 Louis Papsineau
 Arch^{ld} Kuejt
 Isaac Vary
 Theodore Labuge
 Arlene Campbell
 S. Lampeau
 M. Bouchard
 Louis Lemarbre
 Mrs. A. Pallier
 A. Ribard
 J. Charbonneau
 H. Martin
 E. Paquet
 Julien Martineau
 Nap. Tournier
 J. Tremblay
 J. de Lamproche
 J. Legrain
 Maria Laferre
 J. Bureau
 Louis Huet
 J. Freedman
 Joseph Chartrand
 Martin O'Neill
 Coila Leclair
 Henry Elliot
 Hippolyte Gougeon

P27/D1,57

Mre. C. C. Johnson per Mrs. Forde
J. S. Leflore

J. G. Gern
J. Mercure
J. Delatistky

J. Pinet
E. Perras
E. Teyment
B. Marquette
J. Rousseau

J. E. Grenier
Ernest Picot
Charles Pineau
H. St Denis
Made Blaster

P. C. Desjardins
O. S. Salanne
Joseph Bariteau
Georges Fitchet
Ed. Munnott
Louis Dupont



- 2603 ✓

17 juillet 1893

Requête des citoyens de
la rue Notre-Dame
Pré parage de la rue
N. D. Marie

P27/D1,57

2603

2604
P27/D1,57

P. H. ROY, L.L.B. C. S. ROY, B.C.L.

ROY & ROY
AVOCATS

N^o 4, rue St-Laurent

HEURES DE CONSULTATIONS
de 3 à 5 heures de l'après-midi.

TELEPHONE BELL 7
BOITE B. P. 1473

Montreal, 17 juillet 1893

A Monsieur le Président du Comité de Santé
Ste. Cunégonde.

Monsieur, -

A la demande urgente des locataires de ma maison, -situé au coin des rues Albert et Dominion, -j'attire votre attention sur l'état, ou plutôt sur la hauteur insuffisante de la cheminée de la manufacture de peinture, ou vernis, situé sur la rue Albert, non loin de la rue Dominion.

La fumée délétère que projette cette ^{cheminée} ~~cheminée~~ constitue une véritable nuisance.

J'ai pu être témoin moi-même de l'effet intolérable qu'elle produit dans l'atmosphère aux alentours, ayant eu l'occasion d'être souvent à cet endroit depuis quelque mois.

J'espère que vous verrez à remédier à cet insoluble état de chose, le plus tôt possible.

Ce faisant vous obligerez, -

Votre etc.,

C. S. Roy

(R. S. V. P.)

P27/D1,57

2604
17 juillet 1913
Plainte de G. S. Roy
Re cheminée de manufacture

Je soussigné, G. S. Roy, propriétaire de la manufacture de
papier de la rue...
ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de l'inspecteur
de la ville de Montréal, en date du 10 juillet 1913, relatif à
la cheminée de la manufacture de papier de la rue...
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute
et respectueuse considération.

G. S. Roy

Le Maire de la Ville de Montréal
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Montréal

17 juillet 1913

P27/D1,57

Requete

A Son Honneur Le Maire
No. 16 Les Echevins de la ville
de Ste Genevieve.

Nous soussignés exposons respectueusement que nous sommes formés en Compagnie sous la raison sociale de:

"La Compagnie de Téléphone des Marchands de Montréal."

qui a pour but de fournir aux Citoyens de Montréal et des environs, un appareil téléphonique à bon marché.

En conséquence nous prions votre honorable Corps de bien vouloir accorder à notre Compagnie la permission d'ériger des poteaux, y poser les fils etc etc, en rapport avec les droits que nous demandons, nos lettres patentes, et par là rencontrer les vœux des Marchands, et Citoyens de notre ville, qui sont déjà actuels envers de notre Compagnie.

Le tout respectueusement soumis.

La Compagnie de Téléphone des
Marchands de Montréal.

H. R. Moisan Président

J. W. Harrold Secrétaire

Montréal 19 Juin 1893.

2605

19 juillet /93

Lettre de la C^{ie} Téléphonu des marchands
Demande de permis pour pose
de poteaux

P27/D1,57

2605

P27/D1,57

Deux documents

portent

le même numéro

d'archives

P27/D1,57

St-Basile
 18 juillet 1893
 Recu de G. D. Ducharme de St-Basile la Ville de
 St-Basile la somme de quatre dollars et qua-
 rante neuf centimes en se J'aurémond en francs
 H. Giffard M^e

P27/D1,57

26 05 ^a
Recu de ^{la} ~~la~~ Dr. ~~Théo.~~
by pitot
18 juillet / 95

P27/D1,57

Deux documents

portent

le même numéro

d'archives

P27/D1,57

Montréal 19 juillet 1893

A. Monsieur Le Maire
Et Messieurs Les Conseillers
De la Cité de Ste-Anne

Messieurs

Nous avons en main
un lot de fols cailloux qui pourraient
tres bien être utilisés pour parage de
ruelle. Si vous desiriez payer les vôtres
nous pourrions vous faire ce genre
de parage a assez bon marche.
Espérons une réponse favorable

Nous sommes
Messieurs

Var ete
Barthelemy Valiquette

2605-a

19 juillet 1893

Lettre de vente de
cailloux pour pavage de
rue. Bastien & Talymette

P27/D1,57

E B U 5 A

2 6 0 6

P27/D1,57



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,57

T. PREFONTAINE

**

H. BOURGUIN

**

T. PREFONTAINE & Cie.
 MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE

BUREAU: COIN DES RUES NAPOLEON ET TRACEY, STE. CUNEGONDE

Clos à Bois: Le long du Canal Lachine, des deux cotés

Telephone Bell 8141

Montréal, 29 Mai 1893

A Monsieur le Maire et Conseillers
 de la Ville Ste. Cunegonde.

Messieurs. En réponse à votre estimée du
 27 courant, me donnant avis que vous vouliez
 faire un nouveau canal de dégoût en briques,
 en remplacement de celui que j'ai présente-
 ment et que je considère suffisant, veuillez
 prendre avis que si vous donnez suite à
 cette résolution, je me verrai forcé de pren-
 dre un bref d'injonction contre vous, pour
 défendre mes droits.

Bien à vous,
 T. Prefontaine

2606

P27/D1,57

T. PREFONTAINE

**

H. BOURGUIN

**

T. PREFONTAINE & Cie.
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE

BUREAU: COIN DES RUES NAPOLEON ET TRACEY, STE. CUNEGONDE

Clos à Bois: Le long du Canal Lachine, des deux cotés

Telephone Bell 8141

Montréal, 21 juillet 1893.

Messieurs le Maire & Conseillers
St. C. Cunegonde.

Messieurs,

nous vous exposons humblement que nous voyons par une résolution du Conseil en date du 23 juin dernier qu'il a été résolu de renouveler en Brique le Canal d'égout de la rue Tracey.

Ayant constaté que le Canal actuel est en parfait ordre, et suffisant pour égoutter la dite rue, et qu'elle est en conformation avec la loi d'hygiène, et quand construisant un autre Canal vous nous feriez un grand tort en nous privant de l'usage de cette rue pour le temps de la construction du canal et que le pontage que nous avons posé sur cette rue sera presque totalement perdu et pour se servir de cette rue cet Automne, nous serions obligé de le repouter de nouveau, avec du Bois neuf, ce

e b u b

P27/D1,57

T. PREFONTAINE

**
*

H. BOURGUIN

**
*

T. PREFONTAINE & Cie.
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE

BUREAU: COIN DES RUES NAPOLEON ET TRACEY, STE. CUNEGONDE
Clos à Bois: Le long du Canal Lachine, des deux cotés

Telephone Bell 8141

Montréal, 189

qui nous causerait de grandes dépenses et en plus, le coût du canal nouveau sera nécessairement payé par nous pour les 3/4, vu que nous avons les 3/4 de front de cette dite rue. Il est certain qu'il n'y aura aucun logement livré sur cette rue pour plusieurs années à venir.

Nous désirons que la rue reste telle qu'elle est, avec le même canal et ne mettant pas d'asphalte; nous l'entretiendrons comme nous l'avons toujours fait. Nous espérons que le Conseil décidera, qu'il en soit ainsi, ou que c'est le bénéfice du dit Conseil et cela nous évite une perte considérable de temps et d'argent.

Nous comptons que votre demande nous sera accordée.

gracieusement

Vos etc.

T. Prefontaine & Cie
[Signature]

2606

Lettre de J. Préfontaine

Re.

Canaux égoûts

21 juillet '93

P27/D1,57

2606

260

P27/D1,57

2606^a
Remis à G.M.D.
-16 août 1898-

P27/D1,57

Province de Quebec)
Cité de Ste-Cunegonde)
de Montreal)
-----)

AVIS PUBLIC

est par le present donné que a sa session tenue le
Mercredi le dixneuvième jour de Juillet courant, (1893)
le Conseil ~~xxxxxxx~~ de la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal a passé un règlement No 76 règlement
revoquant le règlement No 67 .-
Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement
au bureau du soussigné à l'Hotel de Ville.

Donné a Ste-Cunegonde de Montreal ce vingtième
jour de Juillet mil huit cent quatre vingt treize.

Ed. Ducharme
Greffier

Province of Quebec)
City of Ste-Cunegonde)
of Montreal)
-----)

PUBLIC NOTICE

is hereby given that at its session held on the Nineteenth
day of July (1893) the Council ~~hath~~ of the City of Ste-
Cunegonde of Montreal hath passed a bylaw No 76 bylaw
abrogating the bylaw No 67
Any interested party can take cognizance of said bylaw
at the office of the undersigned in the City Hall.
Given at Ste-Cunegonde of Montreal this twenty first day
of July one thousand eight hundred and ninety three.

Ed. Ducharme
City Clerk

[Faint handwritten notes and signatures in the background]

P27/D1,57

Je soussigné Joseph Page résident dans la Cité de St-Cunegunde de Montréal. Certifié par les Jurés et Jais. Rappurts sous mon serment d'office, que le Vingt-troisième jour de Juillet courant 1893 j'ai affichés a la porte de l'Eglise et ailleurs a la porte du Hotel de Ville en la dite Cité mes vrais Copies de l'avis Publier d'entre part

St-Cunegunde de Montréal

20 Juillet 1893

Joseph Page
Maire

of Montreal
City of Montreal
Province of Quebec

twentieth

Je soussigné Joseph Page résident dans la Cité de St-Cunegunde de Montréal. Certifié par les Jurés et Jais. Rappurts sous mon serment d'office, que le Vingt-troisième jour de Juillet courant 1893 j'ai affichés a la porte de l'Eglise et ailleurs a la porte du Hotel de Ville en la dite Cité mes vrais Copies de l'avis Publier d'entre part

of Montreal
City of Montreal
Province of Quebec

20 Juillet 1893
Joseph Page
Maire

P27/D1,57

Sainte-Cunegonde 25 Juillet 1893

L. H. Henault. J. A. R. Leonard. J. B. Durocher
-----Esr
P. T. Lalonde A. S. Delisle J. M. Lussier
H. Morin J. N. Dore M. E. Lussier

Monsieur,

Avis vous est par le présent donne qu'une
assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Ste-Cunegonde
Montreal aura lieu Mercredi le 25me jour de Juillet cou-
rant, à trois heures de l'après midi au lieu ordinaire des
sessions de ce Conseil dans l'Hotel de Ville et qu'il
y sera question de la suspension des travaux d'égout dans
la rue Tracey.

Donne à Ste-C unegonde de Montreal ce vingt cinquième jour
de Juillet mil huit cent quatre vingt treize.-

[Signature]
Greffier

P27/D1,57

Je soussigné Escuyer Brais Constable
 pour le District de Montréal certifie par
 la présente que j'ai livré au Déferent
 que j'ai livré au porteur de Déferent
 Domicile de présent a vis Spécial
 Comme suit J. B. Duroche
 L. H. Henault Juillet 25 / 893
 C. J. Delisle
 H. M...
 Jos. Du...
 M. Ly...
 C. J. D...
 H. D...
 D. L...

2607
 Brais
 5/11/893
 Brais

P27/D1,57

Je, *Paul Desjardins* _____, ayant été nommé évaluateur pour la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnêtement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *vingt six* jour du mois *de juillet* 1893
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant moi, le
soussigné Juge de Paix

Paul Desjardins

M. Gypichot J.P.

2607A

P27/D1,57

2607a
26 juillet 1793
Serment d'évaluation
Paul Desjardins

P27/D1,57

Cité de St^e Cécile de Montréal
27 Juillet 1893

M^{re} Le maire
et Messieurs les Echevins
de la dite Cité

\$ 30.00

Fait mon Application
pour un Etal de Boucher
Rue Albert 727

vous trouvez ci-joint
la somme de trente dollars

votre dévoué

Michel Gagnon

2608

P27/D1,57

2608

27 juillet 1898

Demande de Licence
de boucher

M. Gagnon

Licence de Boucher

Michel Gagnon

727 Albert

P27/D1,57

2608A
Juillet 26/1893 Cité de
St. Cunigonde de Montréal

M^{re} Le Maire
& Messieurs les Echevins
de la dite Cité j'ai fait
L'esamain du Couvent
et Collège de St. Cunigonde
Je vois Messieurs qu'ils
font trois Echelle de 50 pieds
au Couvent de la rue
St. Dominique et deux pour
le Collège de même
dimension Rue Finette.
Messieurs je vous recommande
mon Donaldson & sons
qui est une des premières
main pour cette
ouvrage

Je suis votre
Dévoté
Joseph Pagié chef
du Feu & Police

2608^a

26 juillet 1893

Rapport du chef de
échelle de sauvetage

J. M. Page

P27/D1,57

2608A

P27/D1,57

GEOFFRION, DORION & ALLAN

AVOCATS

B. P. BOITE 705.

C. A. GEOFFRION, C. R.

A. DORION.

J. B. ALLAN.

V. GEOFFRION.

Montréal, 28 juillet 1893
 M. M. Ducharme Esr.
 Sec. Prés. de la Ville de
 St. Laurent.

Messieurs,

Ci-enclosed vous
 trouverez une réclama-
 tion de Mr. Meunier contre
 la Cité de St. Laurent. Vou-
 driez vous avoir la bonté
 de nous la saisir comme à
 les interventions de la Cor-
 poration, relativement
 à cette réclamation.

Vos Vte.
 Geoffrion, Dorion & Allan
 J. B. D.

2609

P27/D1,57

2609
 28 juillet '49
 Demande d'information
 Re
 affaire Clement
 Geoffroy Dorion

[The remainder of the document contains several paragraphs of extremely faint, illegible handwritten text.]

P27/D1,57



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,57

A Son honneur M.
 Le maire de St quoy on de
 et mesieur le conseil
 le conte de mes reparations
 de mon canal de la rue
 Albert n.º 700 (2, 4) et 6
 se monte à la somme
 de 115⁰⁰, cinquante piastres
 pour fourniture et journée
 le canal à été inspecté
 par Monsieur Vanier
 ingénieur et l'inspecteur
 et reconue que mon
 canal n'été pas coléctée
 avec le grand canal et
 de puis 4 années il me
 coute beaucoup, j'ayent
 vellet me faire payer
 cette somme
 agée J A Simon

96096
 1898
 29
 Comm. 9
 par Comm. 11 canal
 f. Simon

2604A

P27/D1,57

1810 & 1812 NOTRE DAME ST. Corner St. Helen.

BERLIN  HOUSE

Specialties:
Mantles,
Costumes and
Dress Goods.



First Class
Dressmaker
attached to the
Establishment.

TELEGRAPH ADDRESS:
"SPECIAL. MONTREAL."

TELEPHONE 2288.

~~BERNARD &~~ VINCENT, PROPRIETORS.

Montreal, Juillet 29 - 1893

Monsieur

10

*J'ai prié tous les précautions
nécessaires pour le Canal de renvoi
de la maison portant le numéro 730, 732
Rue Albert Lechevalier de Québec, moi et les
hommes qui ont fait l'ouvrage ont
constaté que la Corporation devrait
payer pour cela! (Moi!!) Je vous demande
qu'une simple petite reconnaissance du compte
si inclus*

Votre très humble
serviteur

J. A. Vincent
1812 Rue Notre Dame

29 juillet 1893
Demande d'indemnité
J. A. Vincent



BERGIM HOUSE

P27/D1,57

2 5 0 4 A

P27/D1,57

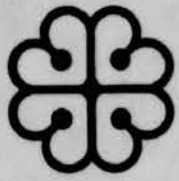


Pièces réunies

FIN

2 6 1 0

P27/D1,57



Pièces réunies

DÉBUT

P27/D1,57

#30-00

Cité de St. P. Cuneo de
Montréal Juillet 31, 1893

M. Le Maire & mes
Les Conseillers de la dite
Cité fait application
pour tenir un Etal de
Boucher 318^e St. Jean
vous trouvez ci-joint
la somme de vingt
Dollars par check

votre D^evoué

Morice Leclaire

P27/D1,57

L'enceinte de Boucher
30 - 00 Papier
le 31 Juillet 1893

P27/D1,57

Cité St. Ponce de
 Montreal Juillet 31 / 893

M^{re} Le maire
 & messieurs les Conseillers
 de la dite Cité fait approuver
 pour tenir un Etal de
 Boucher Rue Water
 161

#30-00

voire Devoué
 Calix Larin
 vous trouvez joint
 la somme de deux Dollars
 pour ma Licence
 votre Devoué
 Calix Larin

P27/D1,57

[Blank lined section]

2610

31 juillet 1893

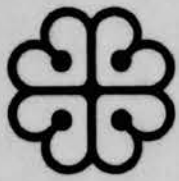
Demande de licence
de boucher

Ed. Larin
Maur. Leclair

Licence de Boucher
\$30.00 Payé
le 31 Juillet 1893

2 6 1 0

P27/D1,57



Pièces réunies

FIN